



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS : Mme ACKER Christiane

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0025

N° de feuillet :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT aux fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNNE Madame Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS : Mme ACKER Christiane

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0026

N° de feuillet :

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2025

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2025.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2025.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS : Mme ACKER Christiane

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0027

N° de feuillet :

3. Pacte fiscal et de solidarités : reversement à la Communauté d'Agglomération de Haguenau d'une quote-part de la taxe foncière communale sur les propriétés bâties perçue dans les ZAE

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que Les Zones d'Activités Économiques (ZAE) constituent un levier majeur du développement territorial. Leur attractivité et leur dynamisme reposent sur

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

des investissements significatifs en aménagement, entretien et promotion, nécessitant une mobilisation efficace des ressources fiscales locales.

Ces ZAE relèvent de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH), qui en assure la création, l'aménagement, la gestion et la valorisation.

Bien que cette compétence soit assurée par la CAH, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) payée par les entreprises implantées dans ces ZAE est en très grande partie perçue par les communes. Cela crée un déséquilibre entre les charges supportées par la CAH et les ressources dont elle dispose.

Le Pacte financier, fiscal et de solidarités 2021-2026 actualisé, approuvé à l'unanimité par le Conseil communautaire lors de la séance du 28 mars 2024, prévoit en son point 4.1 le « transfert à la CAH d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les communes au titre des zones d'activités de leur territoire ».

L'objectif de ce dispositif est d'assurer un meilleur alignement entre les compétences exercées et les ressources fiscales associées en transférant une partie de la TFPB des ZAE au profit de la CAH.

Les modalités de reversement de la TFPB ont fait l'objet de nombreux échanges entre les maires des communes concernées et la CAH. Celles-ci ont été définitivement arrêtées le 23 décembre dernier et formalisées dans une convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le principe du reversement partiel à la CAH de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par la commune de Schweighouse-sur-Moder dans les Zones d'Activités Économiques,
- ADOPTE les modalités de reversement telles que définies dans la convention susmentionnée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 1 (M. Christmann)

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :





DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS : Mme ACKER Christiane

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0028

N° de feuillet :

4. Etude sur l'aménagement du centre-ville : modification du périmètre d'étude

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que ce dernier, par délibération en date du 19 septembre 2024, avait autorisé la réalisation d'un complément à l'étude sur l'armature urbaine réalisée par le CAUE du Bas-Rhin et ce pour une durée de 24 mois.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le CAUE du Bas-Rhin est composé d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes qui conseillent gratuitement les particuliers et qui accompagnent les maîtres d'ouvrage publics (municipalités, communautés de commune...) et privés (associations, entreprises...) pour ce qui concerne la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale de leur projet. Le CAUE est une structure d'expertise indépendante d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique et privée.

Ce complément porte sur l'aménagement de la place du Maire Wendling, de ses environs et est en phase de dessin auprès du CAUE.

Il est toutefois apparu utile de modifier le périmètre de l'étude en y ajoutant les anciens garages des pompiers situés rue des Tailleurs afin notamment d'étudier la possibilité de réaliser des déplacements doux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE la modification du périmètre de l'étude du CAUE,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes y afférents.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0029

N° de feuillet :

5. Constitution d'une provision pour créances douteuses

Arrivée de Mme Christiane ACKER à 19h54.

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, donne lecture du rapport suivant :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Par délibération n°2021-29 du 24 mars 2021, la Commune a fait évoluer sa méthodologie de provision comptable pour les créances dites douteuses, en instaurant un mode de calcul reproductible sur chaque exercice.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender les incertitudes de recouvrement en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants ».

Pour mémoire, l'identification et la valorisation du risque résultent d'un travail concerté entre l'ordonnateur et le comptable sur la base de tableaux de bord. L'évaluation du montant de la provision s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter son recouvrement d'une créance. Des taux forfaitaires de dépréciation seront alors appliqués de la manière suivante :

- 10% pour les créances de 24 à 36 mois d'ancienneté, soit N-2 et N-3
- 50% pour les créances de 36 à 48 mois d'ancienneté, soit N-4
- 100% pour les créances de plus de 48 mois d'ancienneté, soit N-5 et antérieur
- 100% pour les créances frappées d'une décision judiciaire (redressement, liquidation) quel que soit leur ancienneté

Ce qui donne le calcul (basé sur l'état des restes à recouvrer au 29 janvier 2025) suivant :

Strate	RAR	2 à 3 ans 10 %	3 à 4 ans 50 %	Plus de 4 ans 100 %	Total provision
24 - 36 mois	10 609,59	1 060,96			1 060,96
36 - 48 mois	3 037,50		1 518,75		1 518,75
+ de 48 mois	1 519,43			1 519,43	1 519,43
Provision obligatoire	12 872,12				12 872,12
TOTAL PROVISION	28 038,64	1 060,96	1 518,75	1 519,43	16 971,26

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire l'inscription d'une provision de 16 971,26 € pour l'année 2025 au compte 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget principal.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025



ID : 067-216704585-20250423-2025DEL_0029-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0030

N° de feuillet :

6. Convention de prestation de service viabilité hivernale - fourniture et livraison de sel en big bag ou vrac

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que, dans un esprit de solidarité communautaire, les statuts de la CAH prévoient expressément que cette dernière puisse fixer

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

un cadre organisationnel et les modalités de mise à disposition des services communautaires aux communes membres qui le souhaitent, pour l'exercice de leurs compétences.

Dans la mesure où la commune de Schweighouse-sur-Moder a intérêt à mutualiser la fourniture et la livraison de sel de déneigement, il est envisagé de pouvoir confier cette mission à la CAH au moyen du projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération.

Le montant des prestations forfaitaires est défini à l'article 6.1 de la convention ci-jointe.

Le projet de convention serait conclu pour une durée initiale de 3 ans, renouvelables.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention susmentionné selon les modalités ci-exposées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0031

N° de feuillet :

7. Renouvellement d'une convention de signalétique commerciale et industrielle

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la signalétique commerciale et industrielle de la commune de Schweighouse-sur-Moder et sur le jalonnement des

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

entreprises de la zone d'activités dont la Communauté d'Agglomération de Haguenau est compétente, est assurée par voie de convention par la société GIRODMEDIA pour une durée de 3 ans depuis le 25 avril 2022.

Il convient dès lors de procéder à son renouvellement selon le projet ci-joint.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention susmentionné selon les modalités ci-exposées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes y afférents.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0032

N° de feuillet :

8. Travaux de rénovation de la Villa : convention de désignation d'une maîtrise d'ouvrage unique avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibérations en date des 4 décembre 2024 et 29 janvier 2025, ce dernier avait approuvé le projet de travaux de rénovation de la Villa et autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions associées.

Après analyse de la demande de subvention formulée par la Commune au titre de la DSIL, les services d'État ont fait remarquer à la Commune que ces travaux relèvent à la fois de la compétence de la Commune au titre de sa compétence culturelle mais également de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au titre de sa compétence lecture publique et qu'il convient dès lors d'adapter la demande.

Pour réaliser ces travaux, les deux maîtres d'ouvrage peuvent se prévaloir des dispositions de l'article L. 2422-12 du Code de la Commande publique, qui permet, en cas de réalisation d'un ouvrage relevant simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, de désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Il est envisagé que la Commune assure la maîtrise d'ouvrage unique de ces travaux.

A ce titre, elle sera chargée notamment de définir les conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé, de choisir les entreprises prestataires, de signer et de gérer les marchés de travaux ; d'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la totalité de l'opération, y compris pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

La Commune, en tant que maître d'ouvrage, assurera le préfinancement des dépenses de l'opération.

A l'issue de l'ouverture des plis, le coût prévisionnel des travaux, hors subventions notifiées, s'élèverait à 143 515 € HT, répartis comme suit :

- Commune : 86 109 € HT (correspondant à 60 % des travaux), auxquels s'ajoutent 20 000 € HT de frais de maîtrise d'œuvre, intégralement à sa charge,
- Communauté d'Agglomération de Haguenau : 57 406 € HT (correspondant à 40 % des travaux)

Ce montant fera l'objet d'une réactualisation par voie d'avenant, une fois les marchés attribués et les subventions notifiées sur la base d'une clé de répartition de 60 % pour la Commune et 40 % pour la Communauté d'Agglomération de Haguenau. En tout état de cause, la participation financière de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, déduction faite des subventions qu'elle aurait obtenues, ne pourra excéder 50 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, à l'issue de l'ouverture des plis, s'établit dès lors comme suit :

Coût prévisionnel de l'opération HT	165 000 €
Subvention Etat DSIL	66 000 €
Subvention Etat Fonds Vert	24 750 €
Subvention Région Grand Est	24 750 €
Subvention Collectivité Européenne d'Alsace	16 500 €
Autres fonds propres	33 000 €

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention susmentionné selon les modalités ci-exposées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, les avenants à intervenir selon les modalités ci-exposées ainsi que l'ensemble des actes y afférents,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération modifié.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025



ID : 067-216704585-20250423-2025DEL_0032-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0033

N° de feuillet :

9. Rénovation énergétique des ateliers municipaux situés rue du Maire Wendling : modification du projet

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 4 décembre 2024, ce dernier avait approuvé le projet de travaux de rénovation

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

énergétique des ateliers municipaux situés rue du Maire Wendling et autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions associées.

Après étude de faisabilité, il s'avère non pertinent d'y installer des panneaux photovoltaïques. Pour autant, l'achat de véhicules utilitaires électriques rend utile la pose de bornes de recharges électriques.

Les travaux consistent désormais à travailler sur l'éclairage led, sur le changement de la chaudière fioul, la mise en place d'un plan de comptage et la pose de bornes de recharges électriques.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 50 K € HT.

Il convient également d'adapter le plan prévisionnel de financement et de solliciter le Fonds Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et de la Région Grand Est :

Coût prévisionnel de l'opération HT	50 000 €
Subvention Etat Fonds Vert	21 000 €
Subvention Région Grand Est	14 000 €
Autres fonds propres	15 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE les modifications ci-exposées à la délibération susmentionnée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des demandes de subventions selon les modalités ci-exposées au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, au titre de la Région Grand Est susceptibles de financer ce type d'opération et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe




La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :





DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0034

N° de feuillet :

10. Travaux de désimperméabilisation de la cour de la petite crèche "Les P'tits Loups"

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est envisagé de procéder à la désimperméabilisation d'une partie de la cour de la petite crèche « Les P'tits Loups ».

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Les travaux consistent à enlever les enrobés, à installer des pavés drainants en lieu et place des enrobés pour favoriser l'infiltration à la parcelle, à la plantation d'arbres et à la déconnexion des gouttières.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à environ 99 K € HT.

Dans le cadre notamment du XII^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM), les communes peuvent bénéficier de subventions.

Le taux de subvention escompté s'élève à 50 % à ce titre selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Coût prévisionnel de l'opération HT	99 000 €
Subvention AERM	49 500 €
Autres fonds propres	49 500 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet tel qu'exposé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter dès à présent des subventions auprès de l'AERM et de signer l'éventuelle convention à intervenir.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0035

N° de feuillet :

11. Extension du système de vidéoprotection de la commune : modification de la demande de subvention

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 4 décembre 2024, ce dernier avait approuvé le projet d'extension du système de vidéoprotection et l'avait autorisé à solliciter une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Les Services de la Préfecture du Bas-Rhin ont informé la commune de l'absence de FIPD pour la vidéoprotection cette année.

Il est apparu dès lors opportun de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'Etat.

Le taux de subvention escompté s'élève à 40 % à ce titre selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Coût prévisionnel de l'opération HT	80 355,80 €
Subvention Etat DETR	32 142,32 €
Autres fonds propres	48 213,48 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE les modifications ci-exposées à la délibération susmentionnée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter en lieu et place du FIPD, l'État au titre de la DETR, susceptible de financer ce type d'opération et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0036

N° de feuillet :

12. Tarifs 2025 : redevance d'occupation du domaine public - Food Truck

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que les tarifs communaux ne comportent pas de tarifs spécifiques pour l'installation de Food Truck à la semaine.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Suite à diverses demandes, il est envisagé de compléter les tarifs municipaux par l'ajout de redevances d'occupation du domaine public pour les Food Trucks pour la semaine.

Toute demande d'implantation fera l'objet d'une demande écrite préalable et d'un arrêté d'occupation du domaine public.

Le montant de la redevance proposé s'élève à 80 € / semaine sans électricité fournie et 100 € / semaine avec électricité fournie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **FIXE** le tarif d'occupation du domaine public par un Food Truck à 80 € / semaine sans électricité fournie et 100 € / semaine avec électricité fournie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

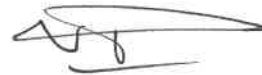
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

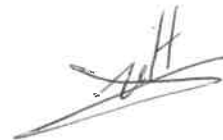
Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0037

N° de feuillet :

13. Versement de contributions rétroactives CNRACL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les agents de la fonction publique ont la possibilité de demander à la commune par suite de la dissolution du SIVOM de Schweighouse sur Moder et

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Environs de payer les contributions rétroactives dues au titre des périodes accomplies en qualité de non titulaire auprès du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs.

A ce titre, la CNRACL demande à la Commune de Schweighouse-sur-Moder le versement de contributions rétroactives de la part employeur pour un montant de :

- 409,74 € correspondant à la validation des services de Monsieur Adrien ARQUIER, agent durant les périodes du 10/07/2006 au 04/08/2006 et du 01/07/2007 au 31/07/2007.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ACCEPTE le versement des contributions susmentionnées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces y relatives.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0038

N° de feuillet :

14. Cession d'un local commercial à la SCI LARA

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire de 3 des 5 lots d'un immeuble section 21 parcelle 88 situé 88 route d'Ohlungen.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ces 3 lots consistent en :

- Un premier local commercial d'une superficie de 240 m² occupé par une boulangerie,
- Un second local commercial d'une superficie de 80 m² occupé par une pizzeria,
- Un local de stockage d'une superficie de 60 m² occupé de manière conjointe par l'institut de beauté et la boulangerie.

La SCI LARA dont la gérante est Madame Emilie MULLER née ANDRES, a souhaité acquérir le deuxième local commercial.

Après avis des domaines, il est envisagé de leur céder au prix de 130 000 € hors frais de notaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à céder ce bien au prix de 130 000 € au profit de la SCI LARA, dans les conditions ci-exposées,
- DECIDE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à établir ainsi que du futur règlement de copropriété,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent dont notamment l'esquisse d'étages et l'établissement des diagnostics d'usage.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 23 voix

Contre : 4 voix (Mme Barbier + procuration de Mme Krauth-Hetzel, M. Fritzinger et M. Schweyer)

Abstentions : 0

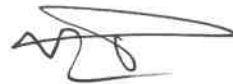
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0039

N° de feuillet :

15. Echange de parcelles avec la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre d'une régularisation foncière de la RD 919, de la rue du Clausenhof et du giratoire RD 85, 6 parcelles sont à

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

transférer de la commune de vers la CEA et 10 parcelles de la CEA vers la commune comme indiqué ci-dessous :

I/ Parcelles à transférer de la commune vers la CEA

Section 30 n° (2)/141 de 2,80 ares
Section 30 n° (5)/241 de 0,25 are
Section 49 n° (7)/131 de 0,58 are
Section 49 n° (5)/129 de 0,29 are
Section 49 n° (4)/131 de 1,75 are
Section 49 n° (1)/100 de 0,72 are

Soit une surface totale de 6,39 ares.

II/Parcelles à transférer de la CEA vers la commune

Section 54 n° 178/166 de 0,71 are
Section 54 n° 179/166 de 0,71 are
Section 54 n° 180/o.166 de 3,37 ares
Section 7 n° 122 de 2,70 ares
Section 45 n° (2)/49 de 20,52 ares
Section 31 n° 206 de 0,03 are
Section 31 n° 202 de 0,17 are
Section 31 n°204 de 0,10 are
Section 52 n° 76 de 0,58 are
Section 52 n° 78 de 0,28 are

Soit une surface totale de 29,17 ares.

Les documents d'arpentage sont en cours d'inscription au cadastre.

Le pôle d'évaluation domaniale du Bas-Rhin a fixé la valeur de l'ensemble des parcelles à l'euro symbolique car elles sont destinées à demeurer dans le domaine public et sont analysées comme des transferts de charges.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE la cession des parcelles susmentionnées au profit de la CEA moyennant le versement d'un euro symbolique,
- CHARGE les services compétents de la CEA, ou leur représentant, de rédiger l'acte authentique de vente qui sera reçu en la forme administrative,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente à intervenir ainsi que tout document y afférent.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025



ID : 067-216704585-20250423-2025DEL_0039-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0040

N° de feuillet :

16. Acquisition d'une parcelle boisée de Madame Jeannine WASSONG

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que Madame Jeannine WASSONG demeurant 20 A route de Wintershouse à Schweighouse-sur-Moder souhaite céder à la commune la parcelle boisée suivante :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Section 15 n° 1 lieu-dit Meyershoeffler Hard d'une contenance de 18,01 ares.

Il signale qu'une offre au prix de 120 €/l'are a été faite, soit un montant global de 2 161,20 €. Cette dernière ayant acceptée la proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE l'acquisition de la parcelle boisée référencée ci-dessus à Madame Jeannine WASSONG au prix de 2 161,20 €,
- PREND acte que les frais de notaire sont à la charge de la commune,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0


Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0041

N° de feuillet :

17. Acquisition de parcelles boisées des conjoints Emma DAYRIES née KOEHL et Viviane KOEHL née JOHAIS

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal, que dans le cadre de l'opération d'acquisition foncière confiée à la SAFER, cette dernière lui a transmis une nouvelle promesse

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

de vente. Celle-ci concerne les consorts Emma DAYRIES demeurant 6 rue Alcide de Gasperi à 67500 Haguenau et Mme KOEHL Viviane domiciliée 7 Place des Romains à Schweighouse-sur-Moder qui souhaitent céder à la commune les parcelles boisées suivantes :

- Section 23 n° 22 et 161 d'une contenance de 17,22 ares lieudit « Rammenhard Links ».
- Section 26 n° 198 d'une contenance de 59,47 ares lieudit « Rammenhard Links », soit au total : 76,79 ares

Il signale que la promesse de vente fait ressortir un prix de vente de 7 274,50 € pour l'ensemble des parcelles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE l'acquisition des parcelles boisées référencées ci-dessus et appartenant aux propriétaires ci-dessus énoncés au prix de 7 274,50 €,
- PREND acte que les frais de notaire sont à la charge de la commune,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0042

N° de feuillet :

18. Echange de parcelles avec Monsieur Jean-Louis BARBIER

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal, que Monsieur Jean-Louis BARBIER demeurant 15 rue des Genêts à Schweighouse-sur-Moder souhaite procéder à un échange de parcelles avec la commune comme suit :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Parcelles appartenant à Monsieur Jean-Louis BARBIER et à transférer vers la commune

Section 54 n° 93 lieudit « Waedel » avec une contenance de 33,00 ares

Section 18 n° 210 et 211 lieudit « Dachshuebel » avec une contenance de 18,55 ares

Section 18 n° 146 lieudit « Lange Erlen » avec une contenance de 4,70 ares,

Soit une surface totale de 56,25 ares.

- Parcelles communales à transférer en échange à Monsieur Jean-Louis BARBIER,

Section 19 n° 597 lieudit « Boscksberg Links » avec une contenance de 32,30 ares

Section 19 n° 178 lieudit « Bierkessel » avec une contenance de 10,02 ares

Section 19 une parcelle d'une contenance de 13,93 ares restant à définir par PV d'arpentage et issue de la parcelle 726 lieudit « Rosenberg »,

Soit une surface totale de 56,25 ares.

L'échange se fera sans soulte et que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de la commune.

Il sera inscrit dans l'acte notarié à établir, qu'il a été convenu entre les deux parties, que les parcelles communales ci-dessus échangées (section 19) reviendront à la commune par donation du nouvel acquéreur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE l'échange des parcelles communales référencées ci-dessus,
- PREND acte que l'échange se fera sans soulte et que les frais de notaire et d'arpentage sont à la charge de la commune,
- PREND acte que les parcelles communales échangées (Section 19) reviendront à la commune par donation du nouvel acquéreur,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

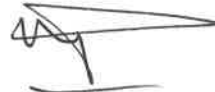
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :





DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0043

N° de feuillet :

19. Subvention à La Muse

Madame Isabelle CHAUDRON, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Muse a sollicité une subvention annuelle auprès de la commune de Schweighouse pour l'année scolaire 2024/2025. A ce jour, 70 élèves de la commune fréquentent l'association.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

La participation de fonctionnement de 260 € par élève et par année correspond aux coûts réels de fonctionnement engendrés par l'école.

Au total, cela représente une subvention de 18 200 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 18 200 € pour 2025 à l'association La Muse,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 17 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0044

N° de feuillet :

20. Subvention au Ski-Club

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par le Ski-Club pour la prise en charge de factures concernant divers travaux (remplacement

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

porte, thermostat, blocs de secours défectueux) et d'acquisition de matériels (hotte, piano de cuisson, congélateur, chauffe assiettes).

Le montant total des factures s'élève à 5 368,18 €. Il est envisagé de les subventionner à hauteur de 15 % soit un montant de 805,22 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 805,22 € au Ski-Club sur présentation des factures acquittées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :